



Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - JUILLET 2009

SOMMAIRE

- P. 1 à 3** Le mot du maire
- P. 4 et 5** Le conseil municipal en bref
- P. 5 à 8** Budgets
- P. 8** 13^e étape du Tour de France Cycliste 2009
- P. 9** Escapade charentaise durant le week-end de Pâques
- P. 9** Pâques à Oderen
- P. 10** Plan canicule 2009 à Oderen
- P. 10** Modification de la politique des ravalements de façades
- P. 11** L'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées
- P. 12 et 13** Des gestes simples pour limiter les risques de transmission de la grippe A (H1N1)
- P. 14** Echos de la dernière réunion du Conseil de Fabrique
- P. 14** Du côté des tireurs
- P. 14** Amicale des donneurs de sang Oderen-Felling
- P. 15** A louer
- P. 15** Un Oderinois averti en vaut deux
- P. 15** L'artisanat à Oderen
- P. 16** Sécurité routière
- P. 16** Halte au bruit
- P. 17** Le point sur l'information des acquéreurs et locataires (IAL)
- P. 17** Vous vous mariez
- P. 18** Pensez au recensement
- P. 19** Le Land'Art ou art dans la nature
- P. 19** Fleurs, arbres et arbustes de chez-nous
- P. 20** Couleurs naThur
- P. 21** Trucs et astuces pour le jardin et la maison
- P. 22** Calendrier des manifestations
- P. 23 et 24** Pharmacies de garde
- P. 24** Ramassage des encombrants, métaux

Le mot du maire

Deux inaugurations en une :

Le 9 mai dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer deux réalisations communales et au passage, avec les personnalités, nous avons fait une petite visite du gros chantier à l'Hôpital St Vincent avec sa nouvelle unité Alzheimer (Les Alisiers).

1^{ère} réalisation : l'investissement dans l'énergie renouvelable.

La seconde dans le culturel et l'associatif. Deux mondes complémentaires et indispensables à notre civilisation.

LA CHAUFFERIE BOIS :

C'est avant tout un choix politique conduit par :

- la nécessité du renouvellement de deux chaudières (Mairie-Ecole et Presbytère)
- l'opportunité de profiter d'aides de la Région, de l'ADEME et du Département (75%)
- un choix naturel pour une commune forestière
- choix de garder une certaine autonomie face à la conjoncture internationale en matière d'énergie,
- choix dicté par la création d'emplois locaux
- choix de réduire plusieurs tonnes de CO₂ envoyés dans l'atmosphère.



Cette réalisation se traduit par la création d'un réseau de chaleur de 220 mètres linéaires desservant 6 bâtiments communaux et la Résidence Saint-Nicolas, soit 4 400 m² de surface chauffée.

Une chaudière de marque Köb, d'une puissance de 360 KWh produit l'énergie par la combustion de plaquettes de bois, produit résiduel de nos forêts vosgiennes.

Nous maîtrisons dès à présent les coûts, et sommes compétitifs face aux énergies fossiles (0,034 cts d'euros le KWh contre 0,045 cts d'euros le KWh pour le Gaz).

En revanche, nous sommes en attente de la mise en place d'une réelle filière bois permettant l'exploitation des résidus et rémanents de notre propre forêt. Le « plan climat » engagé par le Pays Thur Doller, pour lequel nous nous inscrivons totalement dans la démarche et soutenons le projet, nous apportera peut-être des solutions techniques et économiques « compétitives ».

suite page suivante...

Je vous ferai grâce des déconvenues liées à la réglementation parfois inadaptée des marchés publics et au chantier lui-même, car l'essentiel était la performance de cette nouvelle chaufferie, concrètement testée à 120 % lors de notre rigoureux hiver.

Merci à Noël, mon Adjoint (c'est en quelque sorte son enfant) pour son implication, tout au long du chantier – merci aussi à nos techniciens communaux qui, eux aussi, se sont bien appropriés le suivi et la maintenance de cette installation.

Nous venons d'être primés au Trophée « énergivie 2009 », c'est un bel encouragement pour notre initiative.



Je comprends la difficulté et la peine des membres de l'association qui ont « sacrifié » le patrimoine des anciens « Bangalas », mais le bébé du Pdt Relly et de son équipe, bien qu'ayant accouché dans la douleur, est un beau bébé. Il est maintenant leur enfant et plus particulièrement celui de Gabriel. En contrepartie des fonds publics dont nous avons bénéficiés, nous sommes conduits à le partager et le mettre à disposition des administrés du village et des environs.

C'est pourquoi nous avons signé une convention de « gestion » qui missionne le « Cercle » dans la gestion de cet immeuble, afin qu'il rende service à toutes nos associations et citoyens dans les domaines de « loisirs et culture » ou toute autre animation.

Je me dois bien entendu de remercier toutes les personnes, Etat, parlementaires, collectivités et entreprises qui ont contribué à la réussite de ce projet :

- L'Europe, dont les dossiers ont été instruits avec l'aide de la Région (Mme SPENLE),
- La Région, représentée par son président Adrien ZELLER, (merci au soutien des conseillers régionaux DIFFOR, HEIDER et OMEYER),
- Les Sénateurs HAENEL et TROENDLE,
- Le Conseil Général représenté par son président Charles BUTTNER,
- Les entreprises GOTTI, DANIEL, KOEHL, DEMANGEL, GROS-DEMANGE, PSIA, KRICK, ROBEY, HALLER, BURGUNDER, PORTE, MENUISERIE DE XOULCES,
- Les services administratifs et techniques d'Oderen, (Denise Macias a contribué au montage et au lancement de l'opération et Rémi Hermann a mené à terme ce dossier très lourd),
- Les riverains directs, pour les désagréments,
- Un merci particulier à Robert Lorenzini, mon ex 1^{er} Adjoint, qui a suivi avec moi ce chantier particulièrement difficile,
- Merci à toute l'équipe du Cercle, qui a aussi mis la main à la pâte c'est le moins que l'on puisse dire,
- Un merci particulier à Gabriel qui par sa présence et un travail inlassable a été l'homme providentiel.

SALLE SOCIO EDUCATIVE :

C'est en 2004 que le projet a été lancé, effectivement il a été long et même très long.

Cette ancienne salle de théâtre (qui sera centenaire dans deux ans), dont les mises aux normes n'étaient plus à la portée de l'association du cercle Sainte Marie, a trouvé une solution de sauvetage par la cession gratuite de l'immeuble à la Commune, qui a monté un dossier de restructuration et d'extension avec près de 80 % d'aides de la Région, de l'Europe, de fonds parlementaires et du Département du Haut-Rhin.



Il nous reste encore quelques finitions à peaufiner, mais dès à présent cette salle est opérationnelle et peut reprendre vie.

Une rétrospective préparée par Théo Arnold a retracé ce qu'était la vie « Associative » avec un grand A de notre village il y a 20 et 40 ans... aujourd'hui l'individualisme reprend le dessus... mais il est aussi de plus en plus difficile de supporter les responsabilités quand on est

responsable, car la réglementation de plus en plus tatillonne n'est pas là pour « encourager » la relève. J'émetts le vœu que « l'esprit » associatif puisse perdurer afin que nos générations futures aient la possibilité d'œuvrer ensemble non seulement dans un esprit de partage, de convivialité, mais également de maintien d'une certaine culture et de respect de nos traditions.

Francis ALLONAS, Maire d'Oderen



Le conseil municipal en bref

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2009

Le Conseil Municipal,

- décide, dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques (R.G.P.P.), de solliciter auprès des pouvoirs publics le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales afin de garantir la pérennité d'un service public de qualité en milieu rural.
- décide d'autoriser la venue une fois par semaine, d'un commerçant ambulant supplémentaire de pizzas et tartes flambées artisanales, sur la place de la salle de musique, au tarif de 16 € / mois (droit de place).
- décide d'entreprendre des travaux de rénovation de l'éclairage public dans la Grand'Rue, l'ensemble du projet de travaux étant estimé à 205 550,65 € HT (en deux tranches) ; sollicite auprès des pouvoirs publics les subventions dont est susceptible de bénéficier cette opération (Dotation Globale d'Équipement en particulier), et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics de travaux à intervenir dans la limite des crédits votés au budget.
- accepte, dans le cadre des sorties scolaires en pays germanophones liées au programme de promotion et de développement des partenariats franco-allemands portant sur la politique régionale des langues vivantes, de prendre en charge le montant des entrées du jardin-école trinational de Weil am Rhein pour l'école d'Oderen, dont le montant estimatif s'élève à 170 €.
- décide de donner son accord de principe sur l'installation d'une borne Internet accessible à tous les citoyens à la mairie.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tarifaire au contrat établi par la société protectrice des animaux (S.P.A.), le montant de la participation annuelle de la Commune s'élevant à 599,40 € pour 2009.

SÉANCE DU 19 MARS 2009

Le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement au titre de l'année 2009 comme suit :
 - Amicale des Sapeurs Pompiers : 2 138 €
 - Société d'Arboriculture : 689 €
 - Société de Musique ALSATIA : 1 686 €
 - Cercle Sainte-Marie : 1 686 €
 - Chorale Sainte-Cécile : 951 €
 - Eperviers du Treh : 505 €
 - Société de Tir : 583 €
 - Association Sportive d'ODEREN : 1 198 €
 - AAPPMA Haute-Thur : 776 €
 - Fond de Solidarité Logement : 126 €
 - Odr'Anim : 505 €
 - Coopérative scolaire Ecole Maternelle : 159 €
 - Coopérative scolaire Ecole Élémentaire : 159 €
 - Amicale des Donneurs de Sang : 265 €
 - Ass. des Habitants du Markstein : 496 €

- Restos du Cœur : 153 €
- Club Vosgien : 153 €
- St-Vincent de Paul : 153 €
- Bibliobus, société des amis de la bibliothèque : 122 €
- Groupement d'Action Sociale : 540 €
- Delta Revie Haut-Rhin : 170 €
- Association Adèle de Glaubitz : 2007-2009 = 2 400 €
(dont 800 € en 2009)
- Association USEP : 147,20 €
(pour les 64 élèves licenciés : 2,30 € / élève licencié au titre de l'année scolaire 2007-2008).
- émet un avis favorable au renouvellement de l'agrément de M. Roland CLAUZEL en tant que garde-chasse du lot de chasse communal n° 2 à Oderen.
- décide, parallèlement à la réflexion engagée par la Communauté de communes concernant la politique intercommunale des aides au ravalement de façades, de maintenir le taux actuel de l'aide municipale aux ravalements de façades, à savoir une subvention de 2,29 € / m² plafonnée à 100 m² de superficie, soit un montant maximum de subvention qui s'élève à 229 € par dossier déposé. Si les travaux sont entrepris à titre personnel sans l'intervention de professionnels qualifiés, l'aide communale restera également maintenue à 1,60 € / m² comme jusqu'à présent (surface limitée à 100 m²). La politique municipale d'aide aux ravalements de façades sera réexaminée après intervention du vote par la Communauté de communes de la nouvelle politique intercommunale de subventionnement du patrimoine traditionnel.
- décide de recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins occasionnels estivaux, 6 agents non titulaires à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique de 2ème classe, pour exercer (par binôme de 3 semaines) les fonctions d'adjoints techniques chargés d'exécuter des travaux d'entretien des espaces publics et naturels.
- décide la mise en place d'un container à vêtements supplémentaire sur la commune, à côté de celui qui est actuellement en place dans la rue de la Gare.
- décide – en vertu de la loi n° 2009-179 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés en date du 17 février 2009, qui prévoit que le Conseil Municipal a désormais la possibilité de déléguer directement au maire la compétence pour l'ensemble des marchés, accords-cadres et avenants sans limitation de montant ou de pourcentage – de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions prises et le Conseil reste libre de retirer cette délégation au Maire à tout moment.

SÉANCE DU 26 MARS 2009

Cette séance a été consacrée au vote du budget communal pour l'année 2009. Un article détaillé est spécifiquement réservé à ce point dans ce numéro du bulletin municipal.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal,

- accepte le principe de mettre en place un relais de télévision numérique terrestre (T.N.T.) au lieu-dit « Talhorn », à la condition sine qua non que le terrain ne soit pas vendu mais loué. Par conséquent, Monsieur le Maire est chargé d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de conduire une procédure de négociation avec la société ITAS TIM – candidate – dans le but de définir un montant annuel de location correspondant à la mise à disposition du terrain sollicité.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la société VERITAS de Mulhouse la convention relative à l'assistance à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (P.C.S.), pour un montant de 700,00 € HT. Le PCS, instauré par la loi de modernisation de la sécurité civile, est destiné à être un document d'ensemble présentant les dispositifs d'interventions en cas de danger potentiel ou avéré sur le territoire de

la commune. Il regroupera notamment le document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.), le plan de prévention des risques incendie (P.P.R.I.), et le plan de prévention des risques naturels et technologiques (P.P.R.N.T.).

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le collège de Saint-Amarin la convention multipartite relative au stage d'initiation en milieu professionnel pour les mineurs de moins de seize ans.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au GIC 14 (groupement d'intérêt cynégétique) dans le cadre du programme de réintroduction du grand tétras dans les Vosges, les effectifs de cette espèce étant actuellement situés en deçà du seuil critique.
- autorise la construction d'une gloriette sur la parcelle 62 Section 4 au lieu-dit Brudermtatten, parcelle située sur le ban communal d'Oderen de l'autre côté du ruisseau Saint-Nicolas par rapport à la chapelle du même nom. La Commune de Kruth, propriétaire de la chapelle, désire en effet reconstruire la gloriette qui se trouvait à proximité de la chapelle Saint-Nicolas, en la déplaçant toutefois sur l'espace vert aménagé de l'autre côté du ruisseau.
- accepte la proposition de convention d'étude du cabinet Axis Architecture de Wesserling (M. Thomassin) concernant la faisabilité du réaménagement du bâtiment du corps de garde, pour un montant de 4 750,00 € HT.

Les décisions du Conseil Municipal sont librement consultables en intégralité en mairie ou sur le site Internet de la commune : <http://www.oderen.net>

Budgets

Le bilan du compte administratif forêt 2008 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement	13 392,00 €
Recettes d'investissement	10 165,52 €
	- 3 226,48 €

Dépenses de fonctionnement	164 193,35 €
Recettes de fonctionnement	188 656,14 €
	+ 24 462,79 €

Il est à noter que la section de fonctionnement permet de dégager cette année un bénéfice de 24 462,79 €. La section d'investissement présente un déficit dû au transfert en section de fonctionnement d'une partie des provisions permettant d'éponger la non perception de recettes de vente de bois due à la liquidation judiciaire d'une scierie. Mais malgré cette charge, le budget forêt parvient à dégager un bénéfice global de 21 236,31 €.

Le compte administratif du budget principal 2008 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement	1 356 305,91 €
Recettes d'investissement	1 104 734,53 €
	- 251 571,38 €

Dépenses de fonctionnement	766 498,78 €
Recettes de fonctionnement	963 053,00 €
	+ 196 554,22 €

soit un résultat global de clôture de : - 55 017,16 €

Le déficit d'investissement s'explique en raison du paiement de la presque totalité des factures des marchés de la chaufferie et de la salle socio-éducative alors que les subventions correspondantes n'ont pas toutes été versées au 31 décembre 2008.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

1. Budget Forêt : l'excédent de fonctionnement 2008 est reporté au budget primitif 2009 comme suit : la somme de 3 226,48 € est affectée en section d'investissement (compte 1068) au budget primitif 2009, afin de couvrir le déficit d'investissement reporté de 2008. La somme de 21 236,31 € est affectée en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

2. Budget principal : la somme de 196 554,22 € est affectée en section d'investissement (compte 1068).

Budget primitif 2009

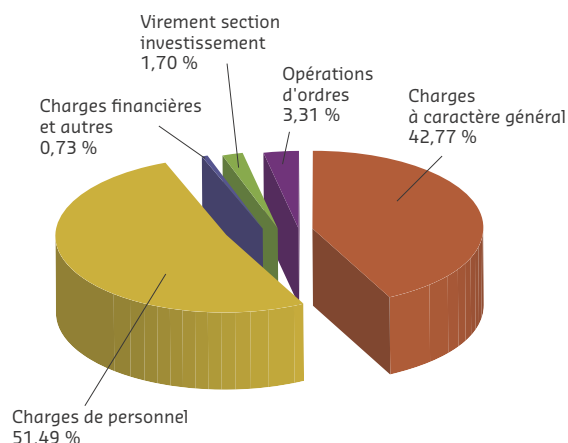
BUDGET FORÊT

Le budget forêt a été élaboré avec l'aide des agents de l'Office National des forêts, sur la base des états de prévision des coupes de bois et des prévisions de travaux patrimoniaux 2009 :

I°) FONCTIONNEMENT

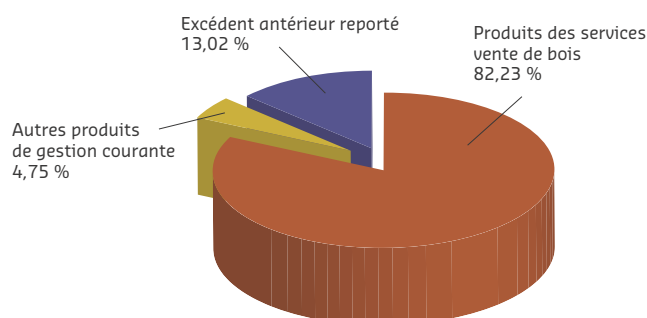
Dépenses 163 145,00 € HT

	Montant en €	%
Charges à caractère général	69 780,00	42,77
Charges de personnel	84 000,00	51,49
Charges financière et autres	1 192,00	0,73
Virement section investissement	2 773,00	1,70
Opérations d'ordre	5 400,00	3,31



Recettes 163 145,00 € HT

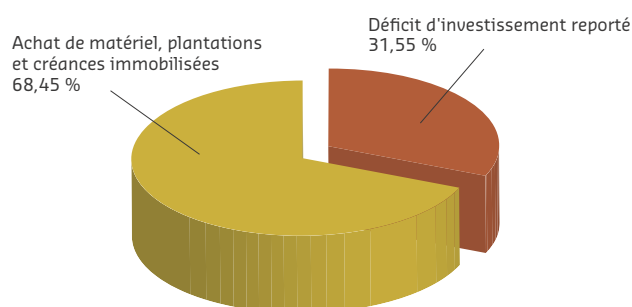
	Montant en €	%
Produits des services vente de bois	134 160,00	82,23
Autres produits de gestion courante	7 749,00	4,75
Excédent antérieur reporté	21 236,00	13,02



II°) INVESTISSEMENT

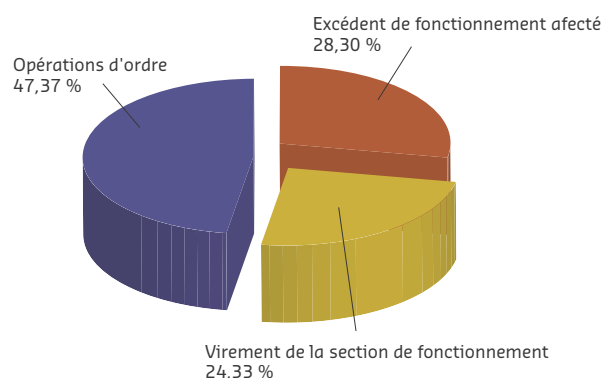
Dépenses 10 226,00 € HT

	Montant en €	%
Déficit d'investissement reporté	3 226,00	31,55
Achat de matériel, plantations et créances immobilisées	7 000,00	68,45



Recettes 11 399,00 € HT

	Montant en €	%
Excédent de fonctionnement affecté	3 226,00	28,30
Virement de la section de fonctionnement	2 773,00	24,33
Opérations d'ordre	5 400,00	47,37



Budget primitif 2009

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le budget primitif principal s'établit comme suit :

I°) FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 012 230,00 € HT

	Montant en €	%
Charges à caractère général	409 689,00	40,47
Charges de personnel	343 916,00	33,98
Autres charges de gestion courante	169 520,00	16,75
Charges financières	47 800,00	4,72
Dépenses imprévues	10 000,00	0,99
Opérations d'ordre	1 305,00	0,13
Virement à la section d'investissement	30 000,00	2,96

Recettes 1 012 230,00 € HT

	Montant en €	%
Produits des services	129 600,00	12,80
Impôts et taxes	420 733,00	41,56
Dotations, participat°	422 287,00	41,73
Autres produits de gestion courante	35 650,00	3,52
Produits exceptionnels	3 960,00	0,39

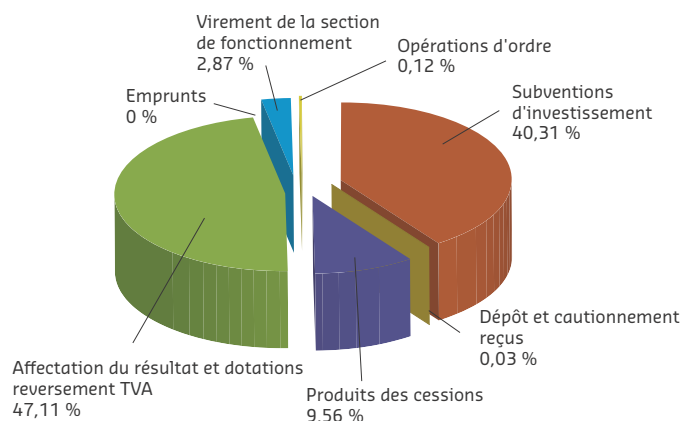
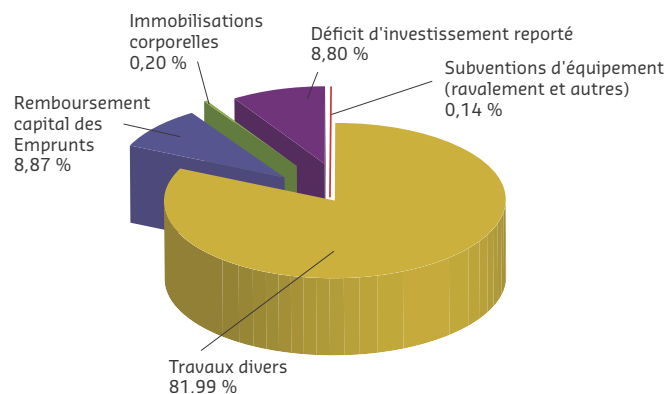
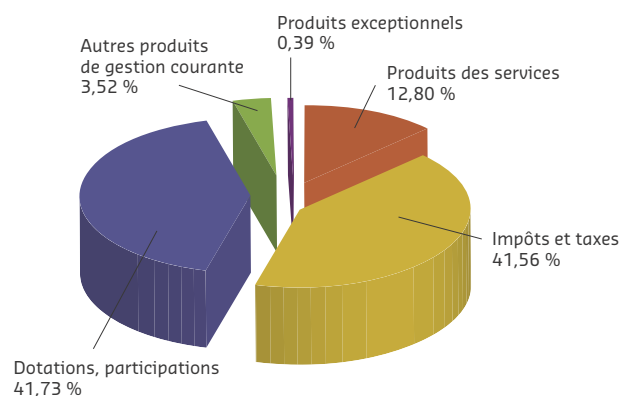
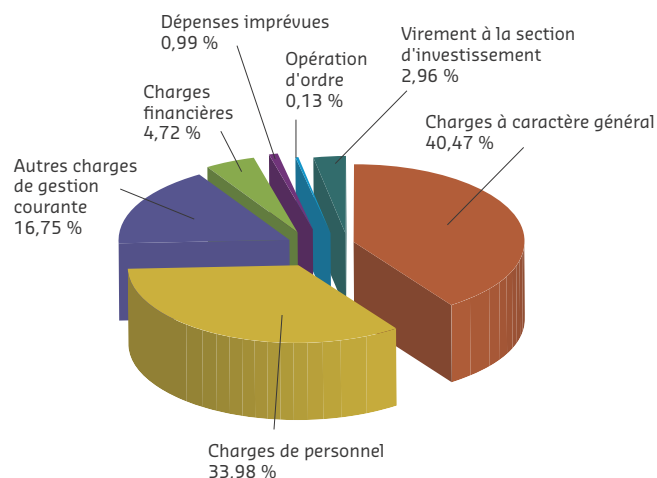
II°) INVESTISSEMENT

Dépenses 1 046 396,00 € HT

	Montant en €	%
Subventions d'équipement (ravalement et autres)	17 750,00	0,14
Travaux divers	555 894,00	81,99
Remboursement capital des Emprunts	130 180,00	8,87
Immobilisations corporelles	91 000,00	0,20
Déficit d'investissement reporté	251 572,00	8,80

Recettes 1 046 396,00 € HT

	Montant en €	%
Subventions d'investissement	421 833,00	40,31
Dépôt et cautionnement reçus	327,00	0,03
Produits des cessions	100 000,00	9,56
Affectation du résultat et dotations reversement TVA	492 931,00	47,11
Emprunts	00,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	30 000,00	2,87
Opérations d'ordre	1 305,00	0,12



Quelques précisions quant aux travaux qui seront réalisés en 2009 :

Les grands projets engagés en 2008 qui seront repris et terminés dans les premiers mois de 2009 : la salle socio-éducative 58 869 €, la chaufferie au bois 44 862 €, ravalement des façades de l'ancienne poste 18 000 €, solde à payer sur la maîtrise d'œuvre du ruisseau pédagogique 2 000 €.

Les nouveaux projets programmés en 2009 (entre autres) :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public Grand'Rue (123 500 €)
- Traitement et rénovation des façades du bâtiment mairie-école (50 000 €)
- Travaux de voirie et réseaux secs Chemin des Cascades (56 000 €)
- Travaux de voirie Allée des Tilleuls (30 000 €)
- Jardin sensoriel de l'hôpital (subvention totale de 24 000 € versée sur 2009 et 2010 en 2 tranches égales de 12 000 €)
- Travaux de sécurisation de roches (75 000 €)

Diverses acquisitions sont prévues (équipement pour les pompiers, armoire forte ...) dont notamment l'acquisition d'un équipement informatique très complet pour l'école avec 8 ordinateurs portables, un tableau blanc interactif, un vidéoprojecteur et un visualiseur numérique. Ce programme est subventionné par l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie concernant les écoles rurales et permettra à notre école communale de bénéficier d'une installation informatique modernisée et plus performante encore.

LES IMPÔTS

Les taux d'imposition ont été majorés de 2 %, mais de manière différenciée. Seules seront affectées la taxe d'habitation : 8,18 % (8,02 % en 2008), et la taxe foncière sur le bâti : 11,20 % (10,98 % en 2008). Le taux de la taxe professionnelle reste inchangé à 12,42 % ainsi que celui de la taxe foncière sur le non bâti à 102,10 %. Le produit fiscal strict attendu rattaché à ces quatre taxes directes locales s'élève ainsi à 330 979 €.

13^e étape du Tour de France Cycliste 2009

VITTEL - COLMAR 200 Km dans le Massif vosgien Cette étape aura lieu le vendredi 17 juillet

Départ Vittel 12 h 15 via Remiremont – Gérardmer
Les principales difficultés :

- 14 h 45 col de la SCHLUCHT 4,1 % via Munster
- 15 h 36 col du PLATZERWASEL 7,6 %
- 15 h 43 MARKSTEIN via LINTHAL
- 16 h 34 col du FIRSTPLAN 5,4 %
via SOULTZBACH-les-BAINS
- 17 h 00 Arrivée COLMAR

Le 3^e plus important évènement sportif de la planète, après les jeux olympiques et la coupe du monde de football, qui rassemble des millions de spectateurs sur les routes et devant le petit écran passera sur le ban de la commune.

Cette course mythique faite de joies, d'exploits sportifs et parfois de drames humains nous fait découvrir les fabuleux paysages de France. Depuis le 1^{er} juillet 1903, 96 GRANDES BOUCLES ont eu lieu.

Des champions hors normes et de toute nationalité se sont succédés tels que BOBET, ROBIC, COPPI, ANQUETIL, BAHAMONTES, MERCKX, PINGEON, OCANA, INDURAIN, HINAULT, POULIDOR, LEMON, THEVENET, ROCHE, FIGNON, ULRICH, ARMSTRONG.....

Tant de noms, tant de merveilleux souvenirs de jeunesse. Installation d'un RELAIS ETAPE au carrefour D430-D431-D27 par l'ASO (AMAURY SPORT ORGANISATION) gestionnaire du TOUR. Une vingtaine de pavillons seront mis en place dont un dédié à la station du MARKSTEIN.

De nombreuses animations seront proposées au public dès midi : restauration, spectacle de magie, démonstrations équilibre vélo, retransmission en direct de l'étape sur écran géant, arrêt de la caravane publicitaire avec distribution de cadeaux, etc....

La circulation sera fermée 1 heure avant le passage de la caravane publicitaire.



Escapade charentaise durant le week-end de Pâques

La commune envisage d'établir des contacts réguliers avec Nuaillé d'Aunis, une commune de la région Poitou-Charentes, située en Charente-Maritime. Une délégation constituée de conseillers municipaux et de membres des associations locales s'est rendue sur place durant le week-end de Pâques. Le voyage s'est déroulé en bus, sous la conduite de Jean-Luc Scherlen. Il a été organisé par la commission culture et l'association Odr'Anim qui regroupe les associations d'Oderen, sous la houlette de la 1^{ère} adjointe Éliane Wyss. Les Oderinois étaient logés chez l'habitant.



Dès le pot de bienvenue, des contacts très amicaux se sont très vite établis. Durant le dîner du premier soir pris dans les familles, certains chanceux ont même goûté la gastronomie locale fraîchement pêchée dans la mer toute proche. Deux visites ont agrémenté le séjour : la ville de la Rochelle et son célèbre aquarium, l'île de Ré et son phare bien connu des Baleines. Au cours du dîner de gala qui s'est déroulé le 2^e soir, certains Alsaciens avaient revêtu le costume typique de la région. Mais toute la délégation a interprété des chansons en dialecte, typiques de la région.



L'ORIGINE DE L'ÉCHANGE

C'est Christian Fritsch, colmarien d'origine, président du comité des fêtes de Nuaillé, qui a suggéré à la municipalité charentaise de chercher à établir des liens avec une commune alsacienne. Le contraste est-ouest, mer-montagne doit permettre aux deux villages de s'enrichir mutuellement. Oderen a répondu rapidement à l'annonce publiée par la commune de Nuaillé d'Aunis dans le journal des maires en juin 2008.

Christiane Cocard, maire de Nuaillé d'Aunis s'est dite enchantée d'avoir reçu une délégation oderinoise : « il s'agit d'une rencontre très riche, un échange d'idées, de bon conseils, de méthodes de travail municipales et rurales ». Les Nuaillais effectueront un séjour à Oderen l'année prochaine, vraisemblablement à la fin du mois d'août 2010. Une fois de solides liens établis, les enfants des écoles d'Oderen feront la connaissance de nouveaux correspondants... Des prémices en vue d'un futur jumelage...

Pâques à Oderen

Profitant des fêtes de Pâques le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) d'Oderen a pris l'initiative de décorer le village.

Les maquettes réalisées par Daniel GULLY ont été mises en peinture par les jeunes conseillers lors d'une matinée de travail organisée au sein des ateliers communaux. Encadrés par quelques adultes c'est dans la bonne humeur que nos artistes en herbe ont mis en peinture lapins, poules, œufs, carottes, tout en savourant lors de la pause un chocolat chaud et un morceau de brioche.

C'est à l'occasion de la journée Haut Rhin Propre que les différents décors ont été installés et ce malgré un temps à ne pas mettre un lapin ni d'ailleurs une poule (mouillée) dehors !



Plusieurs arbres de Pâques ont également été garnis par des œufs de différentes tailles et couleurs.

Au travers de cette action les enfants ont prouvé qu'il leur tenait à cœur de décorer et d'embellir leur commune. Au vu des remarques et commentaires l'on peut dire que l'opération a été un franc succès qui ne demande qu'à être renouvelé lors de la saison estivale et des fêtes de fin d'année. Bravo et merci à tous.

L'Adjoint responsable du CMJ
Armand WEISS



Plan canicule 2009 à ODEREN

La municipalité d'ODEREN renouvelle son action relative au Plan Canicule. L'inscription gratuite et facultative sur le registre confidentiel permet une vigilance active, voire une intervention ciblée.

En prévision de l'été 2009 et en cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, nous conseillons aux personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées, de se faire recenser sur ce registre nominatif.

Notre but est de pouvoir vous contacter en cas d'urgence et de vous apporter notre soutien.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire mis à disposition à la Mairie d'ODEREN.

Pour tout renseignement complémentaire :

MAIRIE D'ODEREN

54 Grand'Rue

68830 ODEREN

T 03.89.82.60.53

F 03.89.82.60.23

Mail : mairie-oderen@wanadoo.fr



Modification de la politique des ravalements de façades



Depuis plus de dix ans, les communes et la Communauté de Communes mènent avec le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin une politique d'aide au ravalement de façade.



Les modalités de financement de cette politique ont été renégociées à plusieurs reprises avec le Conseil Général du Haut-Rhin afin de pouvoir poursuivre cette action. Pour l'année 2009, et dans le cadre de la restructuration de sa politique de développement local, le Conseil Général du Haut-Rhin **a décidé de suspendre les crédits alloués à ce type de dispositif** pour privilégier des opérations innovantes et structurantes.

Une nouvelle politique d'aide à la préservation du patrimoine traditionnel (maison de caractère construite avant 1950) est actuellement en cours d'élaboration à la Communauté de Communes et sera proposée aux communes et au Conseil Général du Haut-Rhin courant 2009 pour une mise en œuvre effective début 2010.

Ainsi, au vu des évolutions mentionnées et pour permettre une transition optimale, le Bureau du conseil de communauté a décidé lors de sa réunion du 18 février 2009 :

- **de solder** les dossiers pour lesquels une notification d'attribution de subvention a déjà été émise en y incluant la part du Conseil Général du Haut-Rhin,
- de poursuivre jusqu'au 1^{er} juillet 2009 cette politique d'aide au ravalement de façade au niveau communal (2,29 €/m²) sans la participation du Département,
- passé cette date, de **ne plus traiter de dossier** de demande de subvention au niveau de la Communauté de Communes. Chaque commune, si elle le souhaite, est libre de poursuivre cette aide en versant la part de subvention communale (2,29 €/m²).

Les visites du coloriste-conseil (sur rendez-vous pris à la Communauté de Communes de Saint-Amarin) **sont maintenues**. Et nous vous invitons à encourager les personnes souhaitant réaliser des travaux sur leur habitation à profiter de ces prestations qui sont **gratuites** pour le demandeur.

Dans l'attente de la décision de la nouvelle politique intercommunale, le Conseil Municipal d'Oderen, lors de la séance du 19 mars 2009 :

- décide le maintien du taux actuel de l'aide municipale aux ravalements de façades, à savoir une subvention de 2,29 €/m² plafonnée à 100 m² de superficie, soit un montant maximum de subvention qui s'élève à 229 € par dossier déposé. Si les travaux sont entrepris à titre personnel sans l'intervention de professionnels qualifiés, l'aide communale restera par conséquent également maintenue à 1,60 €/m² comme jusqu'à présent (surface limitée à 100 m²).
- décide que la politique municipale d'aide aux ravalements de façades sera réexaminée après intervention du vote par la Communauté de Communes de la nouvelle politique intercommunale de subventionnement du patrimoine traditionnel.

L'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées évolue...

Face à la modification des besoins de la population et aux changements de l'environnement (concurrence, réglementation, financement), l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées a opté pour une nouvelle organisation de ses services et de son réseau associatif La Croisée des Services.

La Croisée des Services réunit désormais APALIB', APAMAD (Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile), **Fami Emploi 68** et **Domicile Services Haute Alsace**. Chacune des entités s'est spécialisée pour mieux répondre aux besoins des personnes, de la petite enfance aux plus âgés.

APALIB' : VIVEZ PLEINEMENT VOTRE TEMPS LIBRE

APALIB', nouvelle appellation de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées, s'adresse plus particulièrement aux seniors vaillants. Elle propose une gamme complète de prestations à domicile pour se libérer du temps et mieux profiter de sa retraite : entretien du logement et du linge, jardinage, petits travaux, courses et déplacements et, bien sûr, livraison de repas avec les nouveaux menus saveurs (4 plats, fromages et desserts au choix). APALIB' c'est aussi : 300 activités de loisirs dans tout le Haut-Rhin, 13 résidences seniors, 9 restaurants, près de 100 bénévoles visiteurs à domicile pour les personnes qui se sentent seules et 18 conférences-débats par an (ex : sommeil, mal de dos, maladie d'Alzheimer), ...

APAMAD : À VOS CÔTÉS CHAQUE JOUR, EN TOUTE CONFIANCE

L'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD), créée par l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées, s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap et leur famille. Elle déploie une palette complète de services pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge du Conseil Général, de l'Etat ou d'une caisse de retraite. Outre les services d'aide à domicile, elle assure des interventions d'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, à la toilette, au coucher, courses et déplacements, garde de jour et de nuit) et soins infirmiers à domicile (sur Mulhouse et son agglomération). APAMAD constitue également un soutien pour les proches des personnes présentant des troubles psychiques avec les accueils de jour (structures notamment dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) ou encore les mesures de protection juridique.

FAMI EMPLOI 68 : PLUS DE TEMPS POUR VOUS...

S'adressant à tous, FAMI EMPLOI 68 est spécialisée dans l'entretien du linge, du logement et la garde d'enfants, avec des formules « employeur » ou « clé en main ». Dans le cadre des formules « employeur », son équipe accompagne les particuliers employeurs en leur proposant des forfaits pour recruter et/ou rédiger le contrat de travail de leur employé(e).

DOMICILE SERVICES HAUTE-ALSACE : EN ROUTE VERS L'EMPLOI !

Domicile Services Haute-Alsace poursuit sa vocation d'association intermédiaire avec pour mission l'insertion professionnelle, par le biais des métiers des services à la personne ou d'autres activités. Quels que soient votre âge, votre besoin ou votre lieu d'habitation, La Croisée des Services a certainement la réponse à vos besoins.

Se renseigner : La Croisée des Services
Un seul numéro de téléphone pour tous :
03 89 32 78 78 - www.lcds.fr



PRÈS DE CHEZ VOUS, L'ACCUEIL DE JOUR DU PAYS THUR ET DOLLER : UNE SOLUTION POUR LES FAMILLES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LEUR PROCHE À DOMICILE

L'avancée en âge s'accompagne bien souvent de problèmes de santé, du handicap physique aux troubles de la mémoire. Les personnes âgées et leurs familles souhaitent de plus en plus prolonger leur vie à domicile. Grâce à l'accueil de jour d'APAMAD du Pays Thur et Doller (4 antennes : à Thann, Cernay, Masevaux et Oderen) ce voeu peut se réaliser tout en permettant à la famille d'être soulagée, aidée et accompagnée.

L'accueil de jour pour les personnes accueillies

L'accueil de jour est un lieu convivial à qui la famille peut confier son parent en perte d'autonomie, pendant une journée par semaine, à une équipe d'animateurs qualifiés. La personne accueillie peut y développer des activités adaptées à ses goûts et ses capacités.

L'accueil de jour pour les familles

Elles y trouvent un soutien, une écoute et des informations. Elles peuvent aussi y rencontrer d'autres familles et échanger avec elles.

L'accueil de jour un accès facilité

Par un transport organisé du domicile à l'accueil de jour
Par une journée d'accueil complète ou à la demi-journée.
L'accueil de jour : un coût avantageux
Le transport : 2 € par trajet
La journée d'accueil : 17 € comprenant le déjeuner du midi, deux collations et les animations

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU RENDEZ VOUS :

APAMAD* : Accueil de jour du Pays Thur et Doller
(l'Association pour l'accompagnement et le maintien à domicile est membre du réseau associatif départemental : La Croisée des Services).

- antenne de Cernay - Résidence de la Forêt - 6 quai des Platanes
- antenne de Thann - Résidence du Rosenbourg - 7 rue de l'Engelbourg
- antenne d'Oderen - Hôpital St Vincent - 60 Grand Rue
- antenne de Masevaux - Foyer Rosen - 1 Fossé des Veaux

Elisabeth WAGNER, coordinatrice

Tél : **06.16.42.65.18** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00)

Pour découvrir les autres prestations de la Croisée des Services

Tél : **03.89.32.78.78**

GRIPPE A (H1N1)

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

GRIPPE A (H1N1)

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La grippe A (H1N1) est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A (H1N1) qui infecte habituellement les porcs.

C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine).

COMMENT SE PROPAGE CETTE GRIPPE ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la **toux**, les **éternuements** ou les **postillons** ;
- par **contact rapproché avec une personne infectée**, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par **contact avec des objets touchés et contaminés** par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur, ...).

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Les **symptômes** sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue** notamment, et **toux** ou **difficultés respiratoires**.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15.

COMMENT S'EN PROTÉGER ?

- **Lavez-vous régulièrement les mains** au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- **limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades** ;
- **couvrez-vous la bouche et le nez** avec un mouchoir en papier **lorsque vous toussiez ou éternuez**.
Et jetez votre mouchoir dans une poubelle.

QUAND ET PAR QUI SONT PRESCRITS LES ANTIVIRAUX ?

Des médicaments antiviraux (l'Oseltamivir (Tamiflu) et le Zanamivir (Relenza)) sont actuellement efficaces sur ce virus. Ils doivent être pris après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, sur prescription médicale.

EXISTE-T-IL UN VACCIN POUR SE PROTÉGER DE CETTE GRIPPE ?

Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. La mise à disposition de la souche de virus grippal nécessaire pour la fabrication du vaccin se fera sous la responsabilité de l'Organisation Mondiale de la Santé. Un délai prévu de plusieurs mois sera nécessaire pour qu'un vaccin soit disponible.

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Echos de la dernière réunion du Conseil de Fabrique

ELECTIONS

Deux conseillers sortants dont le mandat arrivait à échéance en 2009 et à nouveau candidats, ont été réélus à l'unanimité. Il s'agit de Messieurs Joseph BOLLECKER et Frédéric FEDER, repartis pour un nouveau mandat de 6 ans.

VOICI LA COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL

- Président : M. René GLASSER
- Secrétaire : Mlle Fernande NILLY
- Trésorier : M. Armand WEISS
- Assesseurs : M.M. Joseph BOLLECKER et Frédéric FEDER
- Membre de droit : M. Francis ALLONAS en qualité de maire



BUDGET

Lors de la réunion du 5 mars 2009 consacrée essentiellement aux questions budgétaires, le trésorier a pu une nouvelle fois présenter les comptes (recettes-dépenses) de l'année écoulée sans déficit. Ce bon résultat s'explique par la générosité et le soutien financier de toutes celles et de tous ceux qui veulent que leur église paroissiale puisse vivre, non pas dans le luxe, mais dans la dignité et ainsi faire face aux dépenses les plus courantes (entretien, chauffage, fleurissement, assurances). Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui sont aux côtés du Conseil de Fabrique et qui méritent ainsi la reconnaissance de toute la paroisse pour les services rendus.

Le Président, René GLASSER.

Du côté des tireurs

La Société de Tir d'Oderen a été créée en 1980 par une poignée de tireurs qui souhaitaient relancer le tir dans le canton : il faut savoir qu'avant 1940, les sociétés de gymnastique avaient souvent une section de tir pour la préparation militaire. Le maire Pierre EGLER et l'adjoint Théo ARNOLD s'étaient fortement impliqués dans la réalisation de ce projet. Le stand est devenu opérationnel en 1982, après 1500 h de travail bénévole pour monter le stand, la ciblerie et les pare-balles, sous la présidence du Docteur Pierre SUTTER.

Aujourd'hui, la société compte 47 membres dont 2 femmes et son activité principale est le tir à 25m qui comprend plusieurs épreuves : le pistolet combiné 22, le pistolet gros calibre, le tir aux armes anciennes à poudre noire et le tir aux armes réglementaires ; cette dernière discipline devrait connaître un succès croissant, car elle se pratique avec les armes d'épaule ou de poing utilisées dans l'armée depuis 1886. La société participe aussi à l'animation MULTIPASS qui permet aux jeunes de s'initier au tir à 10 m à la carabine ou au pistolet à air comprimé, au mois de juillet.

En 2008, 3 tireurs ont participé aux championnats d'hiver 10 m, 4 tireurs aux championnats du Ht-Rhin en combiné 22 et 1 tireur aux armes anciennes. 2 tireurs ont participé aux championnats d'Alsace : Thomas Kubler a réalisé 550/600 et Jean-Luc Klein 563 en combiné 22 ; aux armes anciennes, Jean-Luc Klein s'est classé 1^{er} avec 97/100 dans l'épreuve Mariette, du tir au revolver à poudre noire, ce qui le qualifiait pour les championnats de France. Le comité actuel se compose comme suit : président, Thomas KUBLER, vice-président, Didier GRUNENWALD, secrétaire, Benoît GISSY, trésorier, Bertrand Blind, directeur de tir, Yannick DAUGERON, responsable des armes, Daniel HENRY, responsable du stand, Franck MOUGEL, assesseur, Pierre-Antoine SUTTER. Pour faire découvrir son activité, la société organise un tir public le 5 juillet de 10h à 12h et de 14h30 à 17h où tous les amateurs sont cordialement invités.

B.G.

Amicale des donneurs de sang Oderen - Fellingering

Depuis mon dernier article nous avons organisé 2 collectes de sang. Une à FELLERING le 6 mars. Ce jour là nous avons accueilli 120 personnes, résultat satisfaisant qui laissait augurer une remontée des dons en 2009 après une année 2008 particulièrement décevante.

Hélas l'embellie a été de courte durée puisque le 22 mai à ODEREN, 67 personnes seulement se sont présentées dont 25 donneurs d'ODEREN, ce qui représente pour un village de 1 300 habitants un pourcentage de 2 % de la population ; il faut bien le reconnaître ce n'est pas terrible.

Début avril nous avons participé à la 20^e opération tulipes du Docteur Philippe HENON, 400 bouquets ont été vendus au SUPER U à WESSERLING et au magasin DIERSTEIN, soit la somme de 2 439 € versée directement à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (I.R.H.T.).

Dimanche 14 juin, dans le cadre de la journée mondiale du don du sang, la caravane « donner son sang, sauver des vies » est partie de votre village à la salle multifonctions vers 9h. Ensuite elle se dirigea vers FELLERING - SAINT AMARIN - MALMERSPACH - MOOSCH - WILLER SUR THUR - BITSCHWILLER LES THANN puis arriva à THANN à la caserne des Sapeurs Pompiers où elle fut accueillie par les officiels. Au départ, nous avons servi un petit déjeuner, puis à FELLERING sur le parking en face de la piscine nous avons effectué une animation. Ensuite ce furent les autres associations de donneurs de sang qui prirent les relais, tout ceci dans le but de promouvoir le don du sang et de sensibiliser les jeunes.

Le Président, Jean-Marie ANDRE.

À louer !

L'Association Maria-Hilf loue, **11 Grand'Rue à 68830 Oderen**, à partir du 01.08.2009 un logement d'une surface de 78 m² comprenant : 4 pièces – cuisine – salle d'eau – WC – dégagement – cave – jardin.

Ce logement se situe au rez-de-chaussée, avec une chambre au 1^{er} étage accessible par un escalier privé.

Pour tout renseignement, téléphoner au 03 89 82 15 54

« Un Oderinois averti en vaut deux ! »

Ce célèbre proverbe, légèrement remanié, est à prendre au sérieux à la lecture de la dernière note d'informations de la Brigade de Gendarmerie de Fellingring concernant, entre autres, les vols de voitures, mais aussi d'objets dans les voitures. En effet, le mois d'avril 2009, avec l'arrivée des beaux jours, a vu le premier vol dans un véhicule aux abords du lac de Kruth-Wildenstein. Il est aussi à noter le vol d'une voiture à Saint-Amarin, son propriétaire ayant laissé les clés sur le contact.

En cas de stationnement prolongé, attention donc à ne pas laisser des objets (sacs, chéquier, papiers...) en évidence dans votre voiture car cela augmente les risques de «vol à la roulotte».

Quelques précautions très simples à respecter pour éviter ce type de vol :

- Bloquez la « direction », fermez vitres et portières, sans oublier le coffre.
- Enlevez tout objet pouvant attiser la convoitise (téléphone portable, appareils photos, document, vêtement, etc.).
- Ne laissez pas dans la voiture les pièces administratives afférentes à sa circulation (carte grise, etc.).
- Autoradio : s'il est amovible, emportez-le systématiquement. Sinon, emportez sa façade.
- Ne conservez pas à l'intérieur de la voiture son code de démarrage sur un papier.
- Equipez-vous d'un système antivol (coupe-circuit, tatouage des vitres, etc.).
- Si vous stationnez la nuit, dans la mesure du possible, garez votre voiture dans une zone éclairée.

Lors d'un arrêt, même de quelques minutes et à proximité immédiate d'un commerce (souvent des boulangeries) ou d'une école, respectez également certaines règles de sécurité : pensez à couper le contact, à emporter vos clés et à fermer votre véhicule. Les gendarmes constatent trop souvent, surtout de bonne heure le matin, des véhicules stationnés avec le moteur en marche mais sans personne à bord...ce qui peut devenir une véritable incitation au vol pour quelqu'un d'indélicat, tout en étant répréhensible par la loi et donc verbalisable...

En cas de vol du véhicule :

- Déposez plainte auprès de la gendarmerie la plus proche.
- Déclarez le vol à votre société d'assurances par lettre recommandée, avec accusé de réception, dans les deux jours ouvrés.
- Faites également opposition auprès de la préfecture qui a délivré votre carte grise.
- Faites changer les codes éventuels d'anti-démarrage (vérifiez que cela soit possible à distance).
- En cas de découverte de la voiture, vérifiez qu'aucun élément d'identification n'a été dérobé (plaque constructeur, etc.), évitez de toucher au véhicule et contactez les services de police.

Et pour finir, un peu d'humour belge...



L'artisanat à Oderen

Dans le bulletin d'information communal du mois de mars, nous avons présenté plusieurs artisans installés dans notre village. La présentation de l'entreprise Garofalo n'a pu se faire, en raison du délai trop court avant l'impression. Nous sommes en mesure de le faire paraître dans cette édition.



**6b, rue Bel air
68830 ODEREN
Tél. : 03 89 38 27 15 ou
06 76 84 10 90**

- **Pour une solution économique :**
60% d'économie avec une pompe à chaleur AMZAIR VIB Air et eau à haute température
- **Pour un monde plus propre**

Installateur en chauffage et sanitaire depuis 1997, je décide d'ouvrir mon entreprise à Oderen en 2007. Je propose des installations dites « classiques » : fioul, bois et gaz. Je propose également : une gamme de pompes à chaleur AMZAIR VIB garanties 20 ans, une gamme de panneaux solaires, une gamme de panneaux voltaïques

Exerçant principalement dans la région, mon activité s'étend jusqu'à Mulhouse et périphérie.

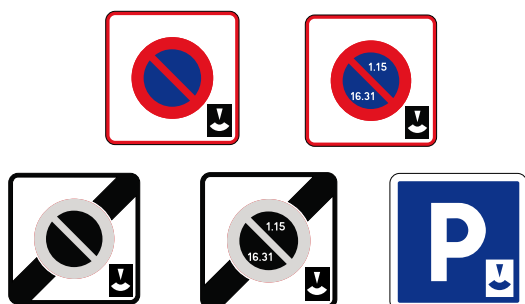
Pour tout devis et renseignement, je suis à votre disposition au :
**03.89.37.27.15
06.76.84.10.90**

Sécurité routière

Prochainement nous croiserons des nouveaux panneaux, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes. Tour d'horizon des principales nouveautés.

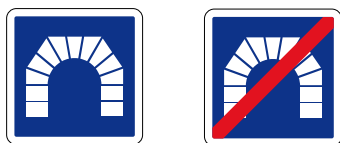
LES PANNEAUX DE STATIONNEMENT

Les logos du disque de stationnement ont été modifiés pour tenir compte du nouveau symbole de disque de stationnement européen.



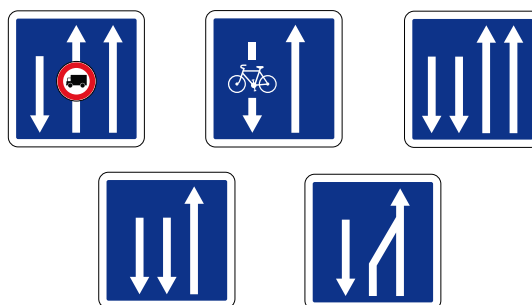
LES PANNEAUX RELATIFS À LA SIGNALISATION DES TUNNELS

Des panneaux ont été créés pour matérialiser l'entrée et la sortie des tunnels. Ils sont l'application de la directive européenne du 29 avril 2004 et vont permettre de réduire le nombre de panneaux actuels à l'entrée des tunnels. Ils synthétisent les obligations et interdictions générales dans ce type d'ouvrage : obligation d'allumer ses feux de croisement, interdiction de faire demi-tour et interdiction d'arrêt et de stationnement en dehors des emplacements d'arrêt d'urgence...



LES PANNEAUX RELATIFS À L'USAGE DES VOIES

Ils se sont enrichis de symboles permettant d'affecter ou d'interdire des voies à certains usagers. L'objectif est de donner des informations importantes à l'utilisateur sur la circulation de l'axe où il se situe, telle que la présence de voies de circulation, de voies de bus, de pistes cyclables en sens inverse.



LES NOUVEAUX PANONCEAUX



Le risque de heurt avec les véhicules lents.

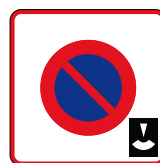


SAUF

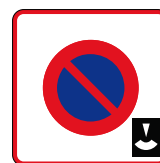


INTERDIT SAUF

Les voies interdites ou réservées aux cyclistes.



9h - 17h
MAXI 30mn



9h - 17h
MAXI 30mn

L'insertion du logo de disque européen.

RAPPEL : Halte au bruit !

Le bruit est le fléau des temps modernes. Effectuez vos travaux de telle manière à en limiter l'impact sur le voisinage.

L'utilisation des tondeuses à gazon, nettoyeurs à haute pression ou autres engins motorisés de jardinage et d'entretien d'espaces verts, dans et à proximité des zones d'habitation, est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

Votre voisin apprécie également de pouvoir déjeuner et dîner dans le calme!



**En semaine,
l'utilisation de ces
machines est interdite
tous les jours de 20 h
à 7 h et entre 12 h
et 13 h 30.**

Le point sur l'information des Acquéreurs et Locataires (IAL)

L'article 125-5 du code de l'environnement a créé, à partir du 1^{er} juin 2006, une double obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers :

1. Une obligation d'information sur les risques naturels ou technologiques affectant un bien :

Chaque vendeur ou bailleur de biens bâtis ou non bâtis (personnes physiques ou morales, de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'Etat ou leurs établissements publics) est tenu de joindre à la promesse de vente et à l'acte de vente et dans les cas de location, à tout contrat écrit de location :

- un état des risques (formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur www.haut-rhin.pref.gouv.fr rubrique « Défense et Sécurité civile » Information des acquéreurs et locataires > A consulter ») dès lors que la propriété se situe en zone sismique réglementée et/ou à l'intérieur du périmètre d'un plan de prévention des risques (PPR) naturels ou technologiques prescrit ou approuvé,
- les documents de référence permettant de localiser le bien au regard de ces risques (cartographie lorsqu'elle existe).

A NOTER : les 377 communes du Haut-Rhin sont concernées (voir l'annexe 1 de l'arrêté départemental sur le portail Internet des Services de l'Etat www.haut-rhin.pref.gouv.fr rubrique « Défense et Sécurité civile » Information des acquéreurs et locataires > A consulter > arrêté départemental IAL > annexe 1 »).

2. Une obligation d'information sur les sinistres :

Chaque vendeur ou bailleur de biens bâtis ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique doit en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Cette déclaration est établie sur papier libre et en cas de vente, mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

A NOTER : La totalité des communes du Haut-Rhin ont déjà fait l'objet d'au moins une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (voir l'annexe de l'arrêté départemental sur le portail Internet www.haut-rhin.pref.gouv.fr rubrique « Défense et Sécurité civile » Information des acquéreurs et locataires > A consulter > arrêté départemental IAL > annexe2 »). Cependant, seuls les biens ayant bénéficié d'une indemnisation à ce titre sont concernés.

Toutes les informations spécifiques à une commune sont :

- consultables et téléchargeables sur le site Internet précité à partir de la même rubrique > Information des acquéreurs et locataires > sélectionnez une commune. Les documents disponibles sont :
 - l'arrêté de référence de la commune- la fiche communale
 - une note de présentation et une cartographie pour chacun des risques répertoriés
 - consultables dans chaque mairie concernée, en sous-préfecture et en préfecture.

Mise à disposition de l'information des Acquéreurs et Locataires (IAL) en mairie :

Chaque mairie est destinataire du dossier d'information mis à jour par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture dès lors qu'intervient la prescription, l'approbation ou la modification d'un PPR concernant sa commune. Sa consultation en mairie est gratuite, néanmoins les photocopies peuvent être payantes. A noter que depuis le mois de septembre 2008 la mise à jour de l'annexe 2 de l'arrêté départemental est exclusivement consultable sur le site Internet de la préfecture.

CONTACT : Mme Josiane MEYER, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile à la Préfecture du Haut-Rhin- tél.03 89 29 20 39

Vous vous mariez ?

Une nouvelle démarche en ligne vous est proposée.

Le mariage est l'un des événements de vie qui amènent certaines personnes à changer de nom d'usage. Avec 265 000 célébrations par an, c'est même le cas le plus fréquent où cette démarche est rendue nécessaire.

La déclaration de changement de nom d'usage est une procédure simple mais fastidieuse puisqu'il faut la répéter auprès de multiples administrations. C'est pourquoi la Direction générale de la modernisation de l'Etat a souhaité unifier ces formalités en permettant d'informer plusieurs organismes en une seule démarche réalisable en ligne sur Internet.



Comment procéder ?

Il est possible de déclarer en ligne un changement de nom d'usage après avoir ouvert un compte personnel sur « mon.service-public.fr ». Cet espace est accessible depuis la page d'accueil du portail www.service-public.fr ou directement à l'adresse www.mon.service-public.fr.

Quels sont les organismes informés ?

Dès à présent, l'usager peut informer en une seule démarche les services de l'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), ceux des allocations familiales (CAF) et le bureau du Service national (BSN). D'autres partenaires rejoindront le dispositif progressivement, en commençant, dès le premier semestre de cette année, par l'assurance vieillesse (CNAV) et le Pôle emploi (ex Assedic/ANPE).

Prix du service ?

Le service est gratuit.

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en mairie !



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE RECENSEMENT

Le recensement en mairie est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

L'ATTESTATION DE RECENSEMENT

qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

CONTACT

Académie de Strasbourg
Bureau du Service National de Strasbourg

Caserne Turenne
42, rue Lauth
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 23 37 52
mail : bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr

L'enseignement de défense : la 1^{ère} étape du parcours de citoyenneté !

L'appel sous les drapeaux ou service militaire a été suspendu par la loi du 28 octobre 1997 et remplacé par le "parcours de citoyenneté", il s'applique aux garçons nés à partir de 1979 et aux filles nées à partir de 1983. Le parcours de citoyenneté comprend 3 étapes obligatoires :

1^{ÈRE} ÉTAPE :

L'enseignement de défense

Les principes, l'organisation de la défense nationale et européenne font l'objet d'un enseignement de défense dispensé en classe de 3^e.

De plus, le programme consacré à la citoyenneté, en classe de 1^{ère} (un programme d'éducation civique, juridique et social) incite à des débats argumentés sur la défense. Enfin, les enseignants doivent informer leurs élèves de 16 ans de leur obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile.

2^E ÉTAPE :

Le recensement à la mairie

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

3^E ÉTAPE

La JAPD

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de défense à l'école. Cette journée a pour objectif de sensibiliser les jeunes Français aux questions de la Défense. Les jeunes reçoivent des informations sur l'organisation, sur les principes de la défense nationale et sur les métiers pouvant être exercés au sein des Armées.

Par ailleurs, ils passent des tests d'évaluation de l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française (tests élaborés par l'Éducation Nationale).

Le LAND'ART ou art dans la nature

Le Land'Art est avant tout une mise en scène artistique avec pour seuls acteurs tous les éléments naturels.

Les « matériaux » utilisés intègrent nos paysages courants : bois, pierres, écorces, feuilles, fleurs, herbes, branches.

Leurs lieux de vies ou supports peuvent être la terre, l'eau, la neige, le sable, le gravier, l'herbe, le givre, la mousse, la boue, etc.

Les réalisations sont donc éphémères. Il va falloir accepter qu'elles disparaissent plus ou moins vite au caprice du temps.

La pluie, le vent, la neige ou le soleil vont les transformer et les dégrader.

Pour ceux qui visitent notre belle « Dame Nature », les habitués, les promeneurs égarés ou les vagabonds, voici quelques objectifs pour avoir envie de mettre en œuvre tous ces éléments :

- Réaliser des créations non figuratives,
- S'appuyer sur les particularités de chaque saison
- Déclencher des émotions, plaisirs, curiosité,
- Susciter, selon la sensibilité de chacun, le développement de son imaginaire.
- Provoquer une réflexion personnelle sur son rapport avec le monde naturel.
- Adapter un outil pédagogique aux enfants et en tirer profit en les éduquant au respect de l'environnement.
- Inviter les yeux à découvrir, au détour d'un sentier, dans une clairière ou une forêt, des oeuvres insolites, comme tombées du ciel.
- Comprendre le rôle de la photographie qui va fixer et conserver cet art de l'éphémère en gardant avec nous ces images restées dans la nature.



Tous les éléments ont été trouvés sur place : pierres, pommes de pin, feuillages, lichen, mousse, branches, terre, et assemblés pour créer « L'échelle de vie »

En quelques minutes, avec ce que la nature vous offre, vous voilà devenu créateur.

En juillet et août, Josette vous propose de réaliser des créations personnelles ou collectives aux alentours de la commune.

- Maximum 10 personnes.
- Après midi de 14h à 17h, à partir de 5 personnes : 18 €/pers.
- En dessous de 5 personnes: 21 €/pers.
- Possibilité le matin de 10h à 12h ou 2 heures l'après midi.
- A partir de 5 personnes: 12 €/pers.
- En dessous de 5 personnes, 16 €/pers.

Pas besoin de matériel particulier, prévoir simplement des vêtements pratiques, des chaussures adéquates et l'appareil photo.

Josette CLAUDEL

Pavillon des Créateurs - 68470 WESSERLING

Tél. : 06 76 99 49 29 - courriel : www.josette-claudel.com

Fleurs, arbres et arbustes de chez-nous

**Info du Parc
Naturel
Régional des
Ballons des
Vosges
(PNRBV)**



Après une première publication en 2005, le guide pratique des fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France a été réédité en 2008 et s'enrichit d'une version téléchargeable (format pdf), disponible sur le site Internet du Parc www.parc-ballons-vosges.fr (rubrique Paysage et urbanisme, puis Actualités).

Ce guide tout public s'adresse à tous ceux qui souhaitent accorder aux végétaux locaux une place de choix au jardin ou dans les espaces publics.

Le Tome 1

« **Choisir les plantes** » offre la possibilité de sélectionner de nombreuses plantes sauvages et essences locales décrites, illustrées et présentées dans leur milieu.

Le Tome 2

« **Planter, cultiver, entretenir** » donne de nombreux conseils pratiques pour réaliser aménagements et plantations.

En version papier, le guide est consultable en mairie.



Couleurs naTHUR

HÔTES INDÉSIRABLES

Nombreux sont nos concitoyens qui se sont demandés, ces derniers mois, quelle était cette étrange maladie qui affectait certains de leurs arbustes et autres végétaux.

En effet, nous nous sommes presque tous inquiétés de la défoliation du lierre qui recouvre rochers et murets, d'autant plus qu'aucune feuille ne gisait à terre : elles avaient tout bonnement disparu

Jusqu'au jour où, voulant se chercher une salade d'hiver dans son jardin, un homme tomba nez à nez avec un magnifique cerf dix cors qui se régalaient de ses choux. Par après, plusieurs personnes rentrant chez elles à la nuit tombée, ont rencontré ce magnifique animal accompagné de ses biches faisant un festin dans nos parcs et jardins.

Souhaitons que l'arrivée du printemps renvoie ces affamés dans leur forêt, sinon sous peu ce sera la mort assurée de nos chers géraniums !



n'avait pu prouver sa présence dans nos bois et chacun voyait le dahut classé au rang des animaux de légende.

Mais il y a quelques jours, le 3 avril exactement, à la St Richard, notre animal a été aperçu, s'introduisant subrepticement dans une haie d'épicéas, au 4 rue des Vergers à Oderen.

On suppose que le long hiver 2008/2009 l'aura forcé à sortir de sa tanière, la nourriture manquant cruellement du fait des hauteurs de neige importantes. Il aura élu domicile provisoirement à cet endroit, en attendant la venue du printemps.

Evidemment un tel événement ne manquera pas de susciter l'intérêt des uns et des autres, en particulier des zoologues et des chasseurs.

Toutefois, pour pouvoir avoir une chance d'apercevoir l'objet de notre convoitise, il faudra faire preuve de beaucoup de patience et de discrétion.

Nous vous recommandons également d'emporter avec vous le matériel nécessaire à l'observation de la faune sauvage (jumelles en particulier).

Il se peut aussi qu'il se passe beaucoup de temps avant que vous ayez la chance d'apercevoir la bête. Emportez donc avec vous de quoi vous sustenter (casse-croûte, boissons diverses, etc...).

Nous vous souhaitons bonne chance à l'affût de cette espèce si particulière et surtout prenez des photos que nous ne manquerons pas de publier dans couleurs naTHUR.

M.H.



LE COUCOU...

Avez-vous entendu le coucou ? Depuis quelques semaines il signale bruyamment sa présence. La légende veut que si vous avez sur vous une pièce de monnaie la première fois que vous l'entendez, vous serez riche dans l'année.

...ET LES HIRONDELLES

Elles sont de retour également, c'est sûr, le printemps est bien là !

Ces grandes voyageuses sont de moins en moins nombreuses à venir passer les beaux jours dans nos contrées. Elles ont besoin d'être protégées et si vous voulez les attirer chez vous, installez sous votre toit des nids artificiels (www.lpo.fr). Fixez une planche à quelques centimètres au dessous des nids, celle-ci recueillera les déjections qui ne tomberont plus au sol. Toutes les conditions seront ainsi réunies pour accueillir chez vous l'oiseau porte-bonheur.

LE DAHUT EST DE RETOUR !

Chacun de nous a au moins une fois dans sa vie, entendu parler du dahut (diddeldap en alsacien). Cet animal légendaire aurait comme particularité d'avoir les deux pattes du même côté plus courtes pour pouvoir plus facilement se déplacer sur les versants pentus de nos belles forêts d'Alsace. Malheureusement seuls nos plus lointains ancêtres avaient pu apercevoir cet étrange mammifère. Cela fait bien 60 années que nul



Trucs et astuces pour le jardin et la maison

A bas les pesticides et les engrais chimiques, devenez un jardinier responsable en privilégiant des produits 100% dégradables.

Certaines « mauvaises herbes » que l'on rencontre chez nous, au détour d'un sentier ou en lisière de forêt, s'avèrent très efficaces pour lutter contre les maladies et les insectes que le jardinier redoute le plus.

On ne peut pas dire que ce sont des pesticides ou des engrais, mais plutôt des stimulants. Enfouis dans le sol ou pulvérisés, ils activent la croissance et fortifient vos plantes. Ils aident à renforcer leurs défenses contre les maladies et nuisibles. Comme dit le dicton : mieux vaut prévenir que guérir.

L'ORTIE, « LA REINE DES MAUVAISES HERBES ».

Elle aide à lutter contre les champignons.

On peut utiliser le fameux purin d'ortie en pulvérisation contre les pucerons ou en arrosage. Mais aussi, enfouir une poignée d'ortie fraîche coupée menue avant la plantation des tomates.

Le gratin de Mamounette

Ingrédients :

1 aubergine, 2 courgettes, quelques pommes de terre, 1 poivron, 4 tomates, 1 oignon, de l'ail, sel, poivre et 200g de gruyère.

- Huilez un plat à gratin. Coupez tous les légumes en rondelles.
- Alternez en couches régulières les légumes en commençant par les pommes de terre. Intercalez une couche de gruyère, salez, poivez et aillez. Terminez par une couche de tomates et du gruyère.
- Couvrez le gratin d'une feuille d'aluminium et enfournez t° 180-200° pendant 1h à 1h30. 30mn avant la fin de cuisson retirez la feuille d'alu.

Bon appétit !

Recette du purin d'ortie

1kg de feuilles pour 10L d'eau de pluie. Recouvrez d'un linge et laissez fermenter jusqu'à ce qu'il ne mousse plus. Filtrez.

A conserver dans un bidon à l'abri de la lumière 2-3 mois.

Mode d'emploi : dilué à 10%, arrosez les plantes en pot et les pieds des légumes.

LA PRÈLE, « PLUTÔT RARE ».

Il faut bien chercher dans les coins humides. Elle soigne et prévient les maladies comme le mildiou et l'oïdium.

Recette

en décoction, 1kg de tiges pour 10 L d'eau de pluie. Faites tremper 24H et faites bouillir 30 mn.

A utiliser en pulvérisation sur les feuilles.

LA CONSOUDE

C'est l'engrais vert le plus précieux du jardin : riche en éléments nutritifs, il apporte azote, potasse et sels minéraux pour amender et fertiliser le sol.

Recette du purin de consoude : 700g de feuilles pour 10 L d'eau de pluie. Dilué à 20% il fait un excellent activateur de compost.

Soins prodigués, la récolte sera prometteuse, alors nous vous proposons une recette pour vous régaler de vos légumes d'été.



Maintenant, nous comptons sur vous pour nous aider à compléter cette rubrique. Confiez nous vos trucs et astuces dans la boîte aux lettres (mairie). Ils seront publiés au prochain numéro....

Calendrier des manifestations

- **Tir public**
le 5.07.09 de 10h à 12h et de 14h30 à 17h au stand de tir d'ODEREN.
- **Soirée tricolore**
le 13.07.09 organisé par Odr'Anim à partir de 19h dans la cour de l'école.
- **Fête champêtre - Marché aux puces**
le 09/08/2009 organisés par le Cercle Ste Marie.
- **Procession aux flambeaux**
le 15.08.09 départ à 21h de l'église.
- **Marche populaire**
organisée **les 3 et 4.10.2009** par le Cercle Ste Marie toute la journée.
- **Quête du cercle**
réalisée **les 5 et 6.09.09** toute la journée.
- **Loto**
organisé **le 3.10.09** par l'Association Sportive d'ODEREN dans la salle des fêtes.
- **Quête du Souvenir Français**
réalisée **à partir du 10/10/2009** toute la semaine.
- **Journée aux Carnassiers**
organisée **le 11.10.09** toute la journée par l'AAPPMA Hte Thur à l'étang du Maerel.
- **Dîner dansant**
organisé **le 17.10.09** à partir de 19h par la Sté de Musique ALSATIA.
- **Théâtre**
le 24.10.09 à 20h.
le 31.10.09 à 20h.
le 06.11.09 à 20h.
le 07.11.09 à 20h.
le 13.11.09 à 20h.
le 14.11.09 à 20h.
- **Cérémonie du 11 novembre**
le 11.11.09 - Le programme sera mis en ligne.
- **Vente de calendriers**
réalisée par l'Association Sportive d'ODEREN
le 21.11.09 toute la journée.
- **Sainte Cécile**
le 22.11.09 : La chorale fête sa patronne "Ste Cécile" à l'église d'Oderen.
- **Bredalamark**
les 28 et 29.11.09 toute la journée dans la cour de l'école.
- **Vente de calendriers des Sapeurs Pompiers**
à compter du 1.12.09 jusqu'au 12.12.09.
- **Repas de Noël des personnes âgées**
organisé par la Commune **le 13.12.09** à partir de 12 heures dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie).
- **Don du sang**
organisé
le 29 décembre 2009 de 16h30 à 19h30 à ODEREN par l'Amicale de donneurs de sang, dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie).



Les différentes représentations auront lieu dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie) Le programme sera en ligne sur notre site www.oderen.net quelques jours avant

Pharmacies de garde

JUILLET 2009

mer 1	Ph. St-Jacques (Thann)	ven 17	Ph. de la Thur (Moosch)
jeu 2	Ph. Ginglinger (Cernay)	sam 18	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
ven 3	Ph. des Trois Sapins (Thann)	dim 19	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
sam 4	Ph. de la Thur (Moosch)	lun 20	Ph. des Trois Sapins (Thann)
dim 5	Ph. de la Thur (Moosch)	mar 21	Ph. du Marché (Cernay)
lun 6	Ph. Oberlin (Oderen)	mer 22	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
mar 7	Ph. du Marché (Cernay)	jeu 23	Ph. Oberlin (Oderen)
mer 8	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	ven 24	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
jeu 9	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	sam 25	Ph. Ginglinger (Cernay)
ven 10	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	dim 26	Ph. St-Jacques (Thann)
sam 11	Ph. St-Jacques (Thann)	lun 27	Ph. des Trois Sapins (Thann)
dim 12	Ph. Ginglinger (Cernay)	mar 28	Ph. de la Croisière (Cernay)
lun 13	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	mer 29	Ph. du Marché (Cernay)
mar 14	Ph. Oberlin (Oderen)	jeu 30	Ph. de la Thur (Moosch)
mer 15	Ph. de la Croisière (Cernay)	ven 31	Ph. des Trois Sapins (Thann)
jeu 16	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)		

Pharmacies ouvertes l'après-midi : jeudi 2, samedi 4 et jeudi 30 à Moosch, jeudi 9 et samedi 11 à St Amarin, jeudi 16 et samedi 18 à Wesserling, jeudi 23 et samedi 25 à Oderen.

AOÛT 2009

sam 1	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	lun 17	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
dim 2	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	mar 18	Ph. de la Collégiale (Thann)
lun 3	Ph. de la Collégiale (Thann)	mer 19	Ph. St-Jacques (Thann)
mar 4	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	jeu 20	Ph. Oberlin (Oderen)
mer 5	Ph. Oberlin (Oderen)	ven 21	Ph. de la Croisière (Cernay)
jeu 6	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	sam 22	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
ven 7	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	dim 23	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
sam 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	lun 24	Ph. du Marché (Cernay)
dim 9	Ph. de la Croisière (Cernay)	mar 25	Ph. Ginglinger (Cernay)
lun 10	Ph. de la Collégiale (Thann)	mer 26	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
mar 11	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	jeu 27	Ph. de la Thur (Moosch)
mer 12	Ph. du Marché (Cernay)	ven 28	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
jeu 13	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	sam 29	Ph. de la Collégiale (Thann)
ven 14	Ph. Oberlin (Oderen)	dim 30	Ph. de la Collégiale (Thann)
sam 15	Ph. Schwarzenbart (Wesserling) férié	lun 31	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
dim 16	Ph. des Trois Sapins (Thann)		

Pharmacies ouvertes l'après-midi : samedi 1^{er}, jeudi 27 et samedi 29 à Moosch, jeudi 6 et samedi 8 à St Amarin, jeudi 13 à Wesserling, jeudi 20 et samedi 22 à Oderen.

SEPTEMBRE 2009

mar 1	Ph. des Trois Sapins (Thann)	mer 16	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
mer 2	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	jeu 17	Ph. St-Jacques (Thann)
jeu 3	Ph. St-Jacques (Thann)	ven 18	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
ven 4	Ph. Ginglinger (Cernay)	sam 19	Ph. Oberlin (Oderen)
sam 5	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	dim 20	Ph. Oberlin (Oderen)
dim 6	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	lun 21	Ph. Ginglinger (Cernay)
lun 7	Ph. de la Croisière (Cernay)	mar 22	Ph. de la Croisière (Cernay)
mar 8	Ph. de la Thur (Moosch)	mer 23	Ph. des Trois Sapins (Thann)
mer 9	Ph. Oberlin (Oderen)	jeu 24	Ph. de la Thur (Moosch)
jeu 10	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	ven 25	Ph. du Marché (Cernay)
ven 11	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	sam 26	Ph. de la Collégiale (Thann)
sam 12	Ph. du Marché (Cernay)	dim 27	Ph. de la Collégiale (Thann)
dim 13	Ph. du Marché (Cernay)	lun 28	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
lun 14	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	mar 29	Ph. St-Jacques (Thann)
mar 15	Ph. de la Collégiale (Thann)	mer 30	Ph. Ginglinger (Cernay)

Pharmacies ouvertes l'après-midi : Jeudi 24 et samedi 26 à Moosch, jeudi 3 et samedi 5 à St Amarin, jeudi 10 et samedi 12 à Wesserling, jeudi 17 et samedi 19 à Oderen.

Ramassage des encombrants, métaux

• Ramassage des encombrants : 25.09.09

Il est conseillé de les sortir la veille.

• Collecte D3E et DMS : 10.10.09

Collecte des D3E et DMS

Les D3E sont les équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Les DMS sont des produits issus du jardinage, du bricolage, de l'entretien de la maison (peintures, solvants, produits phytosanitaires, thermomètres à mesure non cassés....)

• Ramassage des métaux : 23.10.09

Il est conseillé de les sortir la veille.



Pharmacies de garde

OCTOBRE 2009

jeu 1	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	sam 17	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
ven 2	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	dim 18	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
sam 3	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	lun 19	Ph. Ginglinger (Cernay)
dim 4	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	mar 20	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
lun 5	Ph. Oberlin (Oderen)	mer 21	Ph. de la Collégiale (Thann)
mar 6	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	jeu 22	Ph. de la Thur (Moosch)
mer 7	Ph. de la Collégiale (Thann)	ven 23	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
jeu 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	sam 24	Ph. Ginglinger (Cernay)
ven 9	Ph. de la Thur (Moosch)	dim 25	Ph. St-Jacques (Thann)
sam 10	Ph. St-Jacques (Thann)	lun 26	Ph. de la Croisière (Cernay)
dim 11	Ph. Ginglinger (Cernay)	mar 27	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
lun 12	Ph. du Marché (Cernay)	mer 28	Ph. Oberlin (Oderen)
mar 13	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	jeu 29	Ph. du Marché (Cernay)
mer 14	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	ven 30	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
jeu 15	Ph. des Trois Sapins (Thann)	sam 31	Ph. des Trois Sapins (Thann)
ven 16	Ph. St-Jacques (Thann)		

Pharmacies ouvertes l'après-midi : Jeudi 22 et samedi 24 à Moosch, jeudi 1^{er}, samedi 3, jeudi 29, samedi 31 à St Amarin, jeudi 8 et samedi 10 à Wesserling, jeudi 15 et samedi 17 à Oderen.

NOVEMBRE 2009

dim 1	Ph. des Trois Sapins (Thann)	lun 16	Ph. St-Jacques (Thann)
lun 2	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	mar 17	Ph. de la Thur (Moosch)
mar 3	Ph. St-Jacques (Thann)	mer 18	Ph. Ginglinger (Cernay)
mer 4	Ph. de la Thur (Moosch)	jeu 19	Ph. de la Collégiale (Thann)
jeu 5	Ph. Ginglinger (Cernay)	ven 20	Ph. des Trois Sapins (Thann)
ven 6	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	sam 21	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
sam 7	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	dim 22	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
dim 8	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	lun 23	Ph. du Marché (Cernay)
lun 9	Ph. de la Collégiale (Thann)	mar 24	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
mar 10	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	mer 25	Ph. Oberlin (Oderen)
mer 11	Ph. du Marché (Cernay)	jeu 26	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
jeu 12	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	ven 27	Ph. St-Jacques (Thann)
ven 13	Ph. de la Croisière (Cernay)	sam 28	Ph. de la Croisière (Cernay)
sam 14	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	dim 29	Ph. de la Croisière (Cernay)
dim 15	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	lun 30	Ph. Ginglinger (Cernay)

Pharmacies ouvertes l'après-midi : Jeudi 19 et samedi 21 à Moosch, jeudi 26 et samedi 28 à St Amarin, jeudi 5 et samedi 7 à Wesserling, jeudi 12 et samedi 14 à Oderen.

Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Eliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 650 ex. Juillet 2009.

Dépôt légal n° 482

conception & impression publi-h
Uffholtz - CERNAY
Imprimé sur papier recyclé.



Mairie d'Oderen

54, Grand'Rue - 03 89 82 60 53

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 10h30 à 11h30 et de 16h à 18h
- le vendredi de 10h30 à 11h30 et de 15h30 à 16h30

